

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

-----  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU  
DEVELOPPEMENT RURAL

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DES ETUDES, DES PROGRAMMES ET DE  
LA COOPERATION



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU  
DEVELOPPEMENT RURAL

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES  
FINANCIERES

# PLAN INTEGRE D'IMPORT SUBSTITUTION AGRO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE (PIISAH) - 2024-2026 VOLET MINADER

NTAKEU Bruno, DEPC

# PLAN DE LA PRESENTATION

- ☞ **CONTEXTE**
- ☞ **METHODOLOGIE**
- ☞ **OBJECTIFS**
- ☞ **AXES DU PLAN**
- ☞ **FINANCEMENT**
- ☞ **PILOTAGE ET SUIVI**
- ☞ **CAS PARTICULIER DU MINADER**

# Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique

Triennat 2024 - 2026

# CONTEXTE

A partir de l'année 2020, le pays est entré dans la deuxième phase de mise en œuvre de sa vision, avec la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 qui ambitionne de **procéder à la transformation structurelle de l'économie par la mise en place des conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale.**

La valeur totale de ces produits alimentaires est passée de 754 milliards de FCFA en 2013 à 971,5 milliards de FCFA en 2022

Options du Gouvernement: **politique de substitution des importations et celle de promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale.**

Le plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique sur le triennat 2024-2026 s'inscrit dans le prolongement des mesures gouvernementales de lutte contre l'inflation et la vie chère, de réduction du déficit de la balance commerciale et de promotion des produits « Made in Cameroon ».



*« ....il me semble opportun de nous attacher à développer les secteurs de notre économie qui pourront réduire sensiblement nos importations de biens et services. Cette politique présentera l'avantage de nous permettre de rééquilibrer notre balance commerciale chroniquement déficitaire. Par ailleurs, nous allons réaliser une véritable révolution agricole en modernisant nos moyens de production et en transformant davantage nos produits agricoles. Cela devrait aller de pair avec la mise à disposition de nouveaux équipements, magasins de stockage et routes d'accès. Ainsi pourrait se conforter notre statut de grenier de l'Afrique Centrale. »*

# OBJECTIFS

Objectif global : contribuer à la réduction du déficit de la balance commerciale à travers la substitution des produits importés par la production locale

**OS1** : faciliter le développement des actions du secteur privé dans le domaine agropastoral sur des espaces sécurisés et aménagés ;

**OS2** : contribuer à l'augmentation significative de la production et de la disponibilité des produits locaux de grande consommation ;

**OS3** : créer un environnement propice au développement des activités agropastorales.

# PRINCIPES

- (i) un outil catalytique pour accompagner les acteurs du secteur privé dans la mise en œuvre de la politique d'import-substitution du Gouvernement ;
- (ii) un outil opérationnel permettant d'assurer un mix entre import/substitution et promotion des exportations, conformément aux orientations fondamentales de la SND30 ;
- (iii) un instrument matérialisant la volonté d'un Etat stratège et pragmatique qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé ;
- (iv) un cadre intégré et cohérent des actions du Gouvernement, des acteurs du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour l'atteinte des objectifs de développement durable

# AXES DU PLAN

## Axe 1 : Sécurisation et aménagement des périmètres hydroagricoles et halieutiques

- Sécuriser et aménager les périmètres agricoles et halieutiques;
- Désenclaver les bassins de production à l'effet de faciliter l'installation des opérateurs privés.

### Actions phares :

- sécurisation foncière des périmètres agropastoraux ;
- il est visé la sécurisation de 1 million 278 mille 555 hectares de terres pour la culture du riz, du maïs, du soja, du blé entre autres, dans le cadre du Projet d'aménagement de la Plaine Centrale (dont au moins 60 000 ha d'ici 2026)
- aménagements des périmètres hydroagricoles, pastoraux et halieutiques, des champs semenciers, des périmètres fourragers et des bassins aquacoles (près de 21 barrages collinaires à usages multiples);
- désenclavement des bassins de production des filières agropastorales et halieutiques (construction (359 km) ou réhabilitation des routes (487 km) , approvisionnement en énergie électrique, etc.) ;
- Appui à l'installation des opérateurs privés dans les périmètres sécurisés et aménagés (au moins 20).

## **Axe 2 : Amélioration de la production, de la transformation et de la commercialisation**

Mise à niveau de la chaîne de production, de transformation et de commercialisation pour améliorer la disponibilité des produits locaux de grande consommation sur le territoire national.

### **Actions phares :**

- Appui au développement de la production à travers l'accès aux engrais, aux produits phytosanitaires et aux semences ;
- Amélioration des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation (matériel et équipements).

## **Axe 3 : Amélioration de l'accès à la recherche, à la formation et aux financements**

Soutenir l'effort des acteurs et faciliter l'accès des produits locaux aux marchés.

### **Actions phares :**

- Développement des mécanismes d'accès aux financements ;
- Renforcement de la formation des acteurs sur les itinéraires techniques ;
- Amélioration de l'accès aux marchés ;
- Structuration des acteurs des filières.

## MESURES STRUCTURELLES POUR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES

**Sur le plan institutionnel et réglementaire:** élaborer ou réviser les lois en lien avec le secteur agropastoral et halieutique, afin de prendre en compte les problématiques émergentes et d'y intégrer les nouveaux défis (loi régissant le secteur agricole au Cameroun qui définira les rôles et responsabilités des acteurs agricoles ainsi que les modalités de financement du secteur, et loi sur la gestion de l'eau pour les aménagements de grande envergure.

**Sur le plan technique:** (i) fournir une offre abondante en formation agropastorale en vue d'accompagner le développement des filières; (ii) créer par région un centre de formation/incubateur ou lycée agricole spécialisé, tout en appuyant la structuration et la mise en conformité des interprofessions des filières (iii) signer des contrats de performance avec les structures publiques de production, de transformation et de commercialisation (SEMRY, UNVDA, Office Céréalière, MIRAP); (iv) créer un fonds revolving auprès de ces entreprises et établissements publics

**Valorisation des produits « Made in Cameroon » et contribution à la modification des habitudes de consommation des populations :** (i) définir les normes camerounaises et arrimer les produits locaux à ces normes, (ii) rapprocher les espaces de vente des populations dans des marchés et (iii) imposer un quota de produits locaux dans les menus des hôtels, restaurants, compagnies aériennes au départ du Cameroun.

**Sur le plan financier et fiscal:** (i) fixer des quotas d'importation et annulation progressive de l'exonération des taxes et droits de douanes sur les produits de grande consommation importés (ii) engager un dialogue avec la Banque Centrale en vue d'établir un mécanisme de refinancement à des taux concessionnels, des crédits accordés par les banques commerciales aux opérateurs des filières.

# COÛT DU PLAN

Coût global du Plan : **1 371 546 519 000** (mille trois cent soixante-onze milliards cinq cent quarante-six millions cinq cent dix-neuf mille) FCFA sur trois années.

Axes	Coût Total (milliers de FCFA)	2024	2025	2026
AXE 1 : SECURISATION ET AMENAGEMENT DES BASSINS DE PRODUCTION HYDROAGRIQUES ET HALIEUTIQUES	1 136 363 984	165 847 144	427 779 845	542 736 995
AXE 2 : AMELIORATION DE LA PRODUCTION, DE LA TRANSFORMATION ET DE LA COMMERCIALISATION	203 502 535	62 343 244	78 206 278	62 953 013
AXE 3 : AMELIORATION DE L'ACCES A LA RECHERCHE, A LA FORMATION ET AUX FINANCEMENTS	26 680 000	18 305 000	4 140 000	4 235 000
GOVERNANCE DU PLAN (INSTANCES DE GOVERNANCE) : 0,37% DES OPERATIONS	5 000 000	2 000 000	1 500 000	1 500 000
<b>COÛT TOTAL DU PIISA 2024-2026</b>	<b>1 371 546 519</b>	<b>248 495 388</b>	<b>511 626 123</b>	<b>611 425 008</b>

Le total des ressources mobilisables sur la période 2024-2026 est de 572,49 milliards de FCFA. Ce montant comprend les ressources disponibles incluses dans la programmation budgétaire du triennat à hauteur de 318,53 milliards de FCFA, l'enveloppe pour le fonds de soutien de 150 milliards de FCFA sur le triennat (50 milliards en moyenne par an) et le montant des conventions signées ou susceptibles d'être signées dans de brefs délais évalué à 103,96 milliards.

En tenant compte du fait que les contributions envisagées du secteur privé sont évaluées à au moins 190,50 milliards, le besoin de financements à rechercher par l'Etat pour la mise en œuvre du PIISAH est estimé à 608,55 milliards FCFA sur la durée de la mise en œuvre du Plan



# FINANCEMENT ETAT

- ❖ Accroissement des Ressources Internes Ordinaires, notamment les ressources affectées aux activités du PIISAH dans le budget des administrations : (i) Une meilleure priorisation des choix budgétaires, pour dégager des marges en faveur du plan ; (ii) accroissement du budget qui serait financé par une mobilisation plus importante en OTA et BTA (iii) mobilisation des ressources additionnelles à travers la fiscalité : un droit d'accises sur les importations des produits agricoles ciblés
- ❖ Accélération de la mise en œuvre de certains projets FINEX déjà en cours

# CONTRIBUTIONS SECTEUR PRIVE

- ❑ des facilités d'accès au crédit bancaire, à travers notamment une bonification par la Banque Centrale des refinancements des prêts bancaires à destination du secteur agropastorale, et plus spécifiquement des filières prioritaires du PIISAH ;
- ❑ le déploiement du mécanisme de Garantie pour les investissements privés offerts par la Loi des Finances ;
- ❑ la vulgarisation des mécanismes de garantie et de financement offerts par les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Gouvernement (AFREXIMBANK, SFI, BAD, AFD, plateforme africaine de Cogarantie, Fonds africain de garantie pour les PME, Mécanisme africain de financement du développement des engrais, Agence africaine d'assurance du commerce, et

# MODALITES DE MISE EN OEUVRE

*Le principe primordial à rechercher reste l'efficacité et l'obtention des résultats rapides et vérifiables ayant un impact à court et moyen terme sur la réduction des importations agropastorales.*

**Outils de mise en œuvre:** (i) les instruments de cadrage à moyen terme (CBMT, CDMT), (ii) les programmes budgétaires au niveau national et local, (iii) les programmes de coopération, (iv) les sous-programmes des établissements publics et les initiatives d'investissement relevant des acteurs du secteur privé.

*Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre afin de traduire dans les faits l'engagement du gouvernement de faire du secteur privé, le moteur de la croissance économique et du développement.*

# CONDITIONS DE REUSSITE DU PLAN

- ❑ Les procédures de contractualisation : le modèle de contractualisation des marchés envisagé est celui des marchés spéciaux ; objet de l'article 71 du Code des marchés publics ;
- ❑ il serait efficace de mettre en place un fonds dédié au PIISAH ;
- ❑ La mise à disposition des terres : il s'avère impérieux d'alléger les procédures d'accès à la terre pour le secteur privé et précisément des grands producteurs agricoles ;
- ❑ La mise en place des instances de suivi de la mise en œuvre efficace du Plan et de gouvernance des espaces à développer : il est suggéré que soit mis en place un Comité ad hoc de suivi et d'autre part, que le dispositif des Zones Economiques Spécialisées soit activé pour le développement des vastes espaces projetés.

# PILOTAGE ET SUIVI EVALUATION

Le pilotage et le suivi-évaluation du Plan seront assurés par deux organes :

1. **Comité de Supervision présidé par le Secrétaire Général de la Présidence de la République** (Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, les Ministres représentant les administrations sectorielles concernées, les présidents des associations des Régions et Communes, de la Chambre de Commerce et du Groupement Inter-Patronal du Cameroun. Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre)
2. **Secrétariat technique placé sous l'autorité du Ministre en charge de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire**
3. **Unités Sectorielles de mise en œuvre seront créées dans les différentes administrations concernées**

**PIISAH MINADER**

# Orientations opérationnelles



la mise à niveau et l'accroissement des capacités de production et de transformation du riz paddy des structures publiques et privées existantes, le renforcement des capacités semencières et, l'acquisition et la distribution des intrants. la mécanisation agricole, à travers les unités de labour et de décorticage. En 2026, la production escomptée de riz est de 464,5 milliers de tonnes. Les mesures du Plan devraient permettre de réduire les importations de riz de 70%



relever la production pour la faire passer de 2,7 millions de tonnes à 3,6 millions de tonnes en 2026, de renforcer la transformation à travers l'acquisition des équipements et d'améliorer la disponibilité des produits sur le marché. Il est envisagé de résorber complètement les importations de maïs à l'horizon du Plan



Opérationnaliser la Plateforme des producteurs de farines locales, pour le relèvement des farines permettant de substituer progressivement le blé dans les produits de pâtisserie. La production projetée cumulée de farines panifiables est estimée à 303,6 milliers de tonnes de farines panifiables en 2026.



Régénérer/réhabiliter 5000 ha de plantations villageoises et celles des agro-industries, tout en envisageant l'extension de ces dernières sur 30 mille 300 hectares. Il est prévu la mise à niveau, voire le remplacement des unités de transformation des agro-industries de première transformation (CDC, PAMOL). L'amélioration de l'appareil de transformation des noix de palme en huile de palme permettrait ainsi d'envisager une production d'huile de palme supplémentaire de l'ordre de 60 mille tonnes en 2026. en entendant l'entrée en production des champs régénérés et des nouvelles parcelles.



il est envisagé de développer la production de l'ordre de 1 195,6 milliers de tonnes en 2026 contre 1 010,9 milliers de tonnes en 2022, à travers l'acquisition et la multiplication de souches à haut rendement, le renforcement des capacités semencières, l'appui pour l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires



Améliorer la disponibilité des semences certifiées produites localement, de faciliter l'accès aux intrants et de favoriser l'accès des producteurs aux infrastructures de stockage et à la mécanisation pour accroître la production de soja, qui se chiffrerait à 58,1 milliers de tonnes en 2026 contre 25,5 milliers de tonnes en 2022

# Répartition des coûts dans les activités par axe

Axe	Composante	Unité de travail	Coût total	2024	2025	2026
AXE 1 : SÉCURISATION ET AMENAGEMENT DES BASSINS DE PRODUCTION HYDROAGRIQUES, PASTORAUX ET HALIEUTIQUES			10 397 438	3 052 813	3 851 875	3 492 750
	PERIMETRES HYDROAGRIQUES, PASTORAUX ET HALIEUTIQUES		10 397 438	3 052 813	3 851 875	3 492 750
	Projet d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la plaine centrale : Djérem & Mbéré, Région de l'Adamaoua		10 247 438	3 002 813	3 801 875	3 442 750
		Etudes techniques pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements de la plaine centrale (APS et APD)	4 092 438	1 347 813	1 501 875	1 242 750
		Études techniques pour la maîtrise d'œuvre complète Identification et sécurisation des travaux d'aménagements et d'équipements des systèmes d'irrigation pour l'approvisionnement en eau sur les sites du projet (APS et APD) dans la Plaine Centrale	6 155 000	1 655 000	2 300 000	2 200 000
		03 Opérateurs privés installés pour la culture du riz dans les périmètres aménagés, Régions du Nord et de l'Extrême-Nord	100 000	50 000	25 000	25 000
		03 Opérateurs privés installés sur les sites identifiés pour la culture du palmier à huile	50 000	0	25 000	25 000

**Nb:** les coûts sont en milliers de FCFA

Axe	Composante	Unité de travail	Coût total	2024	2025	2026
<b>AXE 2 : AMELIORATION DE LA PRODUCTION, DE LA TRANSFORMATION ET DE LA COMMERCIALISATION</b>			<b>72 303 385</b>	<b>19 437 020</b>	<b>27 990 650</b>	<b>24 875 715</b>
	<b>FILIERE RIZ</b>		<b>24 848 385</b>	<b>8 187 020</b>	<b>8 200 650</b>	<b>8 460 715</b>
		Appui au développement de la production de riz	23 848 385	8 187 020	7 700 650	7 960 715
		Accompagnement apporté à la production des semences certifiées par des opérateurs privés	200 000	0	100 000	100 000
		Appui accordé à l'acquisition des intrants et des petits équipements aux opérateurs privés à travers les projets (FPRIAC, PADFA 2, PRODERIP, PDRM 2, PDCVR, AIVDP et PARFAC	23 248 385	8 087 020	7 450 650	7 710 715
		Appui accordé au renforcement des fermes semencières de riz dans les principaux bassins de production	200 000	100 000	50 000	50 000
		Semences à haut rendement vulgarisées	200 000	0	100 000	100 000
		Construction et installation des unités modernes de stockage, séchage et transformation de riz Paddy	1 000 000	0	500 000	500 000
		40 magasins de 300m² construits	1 000 000	0	500 000	500 000
	<b>FILIERE MAÏS</b>		<b>13 800 000</b>	<b>4 600 000</b>	<b>4 600 000</b>	<b>4 600 000</b>
		Appui au développement de la production du maïs	13 800 000	4 600 000	4 600 000	4 600 000
		Accompagnement à la production de 5000 tonnes par an de semences certifiées par des opérateurs privés	300 000	100 000	100 000	100 000
		Des intrants (engrais et produits phytosanitaires) acquis	9 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
		Semences à haut rendement vulgarisées auprès des producteurs	4 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
	<b>FILIERE BLE FARINE LOCALE</b>		<b>21 620 000</b>	<b>2 625 000</b>	<b>10 975 000</b>	<b>8 020 000</b>
		Appui au développement de la production de blé	8 450 000	2 175 000	3 175 000	3 100 000
		Des intrants (engrais et produits phytosanitaires) acquis	8 000 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000
		Des semences à haut rendement vulgarisées	300 000	100 000	100 000	100 000
		Les opérateurs privés accompagnés à la production de semences certifiées	150 000	75 000	75 000	0
		Appui au développement de la production de manioc	13 170 000	450 000	7 800 000	4 920 000
		Appui au développement de deux (02) variétés de manioc à haut rendement pour farines panifiables	500 000	200 000	300 000	0
		Des variétés à haut rendement de manioc vulgarisées	9 920 000	0	5 000 000	4 920 000
		Les opérateurs privés accompagnés à la production 350 millions de boutures de manioc pour les farines panifiables	2 750 000	250 000	2 500 000	0
	<b>FILIERE PALMIER A HUILE</b>		<b>7 235 000</b>	<b>2 210 000</b>	<b>2 010 000</b>	<b>3 015 000</b>
		Appui au développement de la production de la noix de palme	2 235 000	810 000	1 010 000	415 000
		Acquisition et distribution d'engrais et produits phytosanitaires au profit des producteurs	385 000	120 000	120 000	145 000
		Acquisition et distribution du matériel végétal de qualité de palmier à huile au profit des producteurs	750 000	250 000	250 000	250 000
		Appui à la production de graines de noix de palme pré germées pour la régénération de 3500 hectares des plantations villageoises et 1500 hectares des plantations industrielles	500 000	200 000	300 000	0
		Appui au développement des plants de palmiers à huile par les semenciers	500 000	200 000	300 000	0
		L'acquisition et distribution du petit équipement agricole pour les pépiniéristes et les producteurs de palmier à huile	100 000	40 000	40 000	20 000
		Appui au développement de la production d'huile de palme	5 000 000	1 400 000	1 000 000	2 600 000
		Subventions en équipements au profit de 03 agro-industries de première transformation (CDC, SOCAPALM, PAMOL)	5 000 000	1 400 000	1 000 000	2 600 000
	<b>FILIERE MIL SORGHO SOJA</b>		<b>4 800 000</b>	<b>1 815 000</b>	<b>2 205 000</b>	<b>780 000</b>
		Appui au développement de la production de mil et du sorgho	2 200 000	1 070 000	890 000	240 000
		Appui à l'acquisition des petits équipements de production aux opérateurs privés de la filière mil/sorgho	200 000	120 000	40 000	40 000
		Appui aux semenciers privés pour la production de 2 463 tonnes de semences certifiées de mil/sorgho	500 000	200 000	300 000	0
		Appui pour l'acquisition de 4 516 tonnes d'intrants (engrais et intrants phytosanitaires) pour la culture du mil/sorgho	1 000 000	500 000	300 000	200 000
		Vulgarisation de nouvelles variétés de mil/sorgho auprès de 500 producteurs	500 000	250 000	250 000	0
		Appui au développement de la production de soja	2 600 000	745 000	1 315 000	540 000
		Appui à l'acquisition de 2 258 tonnes d'intrants (engrais et intrants phytosanitaires) pour la culture du soja	1 500 000	300 000	700 000	500 000
		Appui à l'acquisition des petits équipements de production aux opérateurs privés de la filière soja	200 000	120 000	40 000	40 000

Axe	Composante	Unité de travail	Coût total	2024	2025	2026
<b>AXE 3 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX FINANCEMENTS, AUX MARCHES ET A LA FORMATION</b>			<b>1 450 000</b>	<b>485 000</b>	<b>485 000</b>	<b>480 000</b>
	<b>FILIERE RIZ</b>		<b>300 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
		Appui à la structuration d'une (01) interprofession (Acteurs de la filière Riz)	150 000	50 000	50 000	50 000
		10 Acteurs accompagnés par le MINADER (appui à la production du riz)	150 000	50 000	50 000	50 000
	<b>FILIERE MAÏS</b>		<b>225 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>
		Appui à la structuration d'une (01) interprofession (Acteurs de la filière maïs)	150 000	50 000	50 000	50 000
		100 Acteurs accompagnés par le MINADER (appui à la production de maïs)	75 000	25 000	25 000	25 000
	<b>FILIERE BLE FARINE LOCALE</b>		<b>225 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>
		Appui à la structuration d'une (01) interprofession (Promoteurs de farines locales)	150 000	50 000	50 000	50 000
		10 Acteurs accompagnés par le MINADER (appui à la production de farines locales)	75 000	25 000	25 000	25 000
	<b>FILIERE PALMIER A HUILE</b>		<b>525 000</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>
		Création d'une (01) Interprofession de la filière (Acteurs de la filière palmier à huile)	150 000	50 000	50 000	50 000
		Accompagnement des projets CAMVERT à Campo, Greenfil à Yabassi, SAAGRY S.A à Bafoussam, CIC dans la Dibamba, COVAGRO à Abong-Mbang, Pamol et CDC (appui à la production des noix de palme)	75 000	25 000	25 000	25 000
		Renforcement des capacités des petits producteurs au respect des itinéraires techniques de production de noix de palme, de production et de transformation d'huile de palme	300 000	100 000	100 000	100 000
	<b>FILIERE MIL SORGHO SOJA</b>		<b>175 000</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>	<b>55 000</b>
		Appui à la structuration d'une (01) interprofession (Acteurs de la filière Mil-Sorgho et Soja)	150 000	50 000	50 000	50 000
		150 multiplicateurs de semences de soja formés sur la conduite des itinéraires technique de production du soja, la maintenance variétale, les techniques de conservation des semences	25 000	10 000	10 000	5 000
<b>AXE 4 : MESURES STRUCTURELLES</b>			<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>
	<b>TOUTES LES FILIERES</b>		<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>
		Elaborer une loi régissant le secteur agricole au Cameroun	20 000	0	20 000	0
	<b>TOTAL MINADER</b>		<b>84 170 823</b>	<b>22 974 833</b>	<b>32 347 525</b>	<b>28 848 465</b>



<b>Structure</b>	<b>Coût PIISAH 2024 (en millier de FCFA)</b>	<b>Prise en compte PTA 2024 (en millier de FCFA)</b>	<b>Gap (en millier de FCFA)</b>
<b>MINADER</b>	22 149 833	<b>30 016 573</b>	<b>7 327 150</b>
<b>Office Céréaliier</b>	1 350 000	300 000	- 1 050 000
<b>SEMRY</b>	19 649 000	690 000	- 18 959 000
<b>UNVDA</b>	15 883 519	0	- 15 883 519
<b>CAPEF</b>	200 000	0	- 200 000
<b>PROFALCAM</b>	2 941 200	0	- 2 941 200
<b>Total global</b>	<b>62 173 552</b>	<b>31 006 573</b>	<b>- 31 306 569</b>

# Conclusions

- ❑ La mise en œuvre du Plan nécessite la définition d'un cadre de suivi et d'évaluation efficace qui s'appuie sur les cadres existants. Il s'agit de décrire les éléments d'appréciation dans le temps et dans l'espace des progrès réalisés vers l'objectif global, à savoir : les objectifs spécifiques, les cibles à atteindre, les ressources à mobiliser et les résultats à présenter à chaque échéance.
- ❑ Il est important de s'assurer de l'utilisation optimale des ressources mobilisées pour les projets actuels notamment des finex
- ❑ Stabiliser le cadre logique au niveau du MINADER et surtout du dispositif d'évaluation et de reporting
- ❑ Maturer toutes les activités proposées

**MERCI POUR VOTRE  
AIMABLE ATTENTION**